



Le logiciel qui organise le travail de votre **conseil syndical**.

Entre deux réunions, plus rien ne se perd.

AUJOURD'HUI	AVEC COPRELO
Tout est éparpillé. Les e-mails, les devis et les décisions sont dans les boîtes de chacun.	Un dossier par sujet. Le tableau de suivi montre qui fait quoi, et depuis quand chaque dossier attend.
Les relances s'oublent. Une réponse du syndic qui ne vient pas, un contrat qui se reconduit sans qu'on l'ait vu.	Des rappels au bon moment. Récapitulatif du lundi, rappel des votes la veille, alerte avant la date limite de dénonciation des contrats.
L'historique s'en va avec les membres. Un membre quitte le conseil, et ce qu'il savait part avec lui.	La mémoire reste au conseil. Les dossiers, les votes et les comptes rendus restent dans l'espace, d'une année et d'un conseil à l'autre.

— Tout est inclus

Le même outil pour toutes les résidences, quelle que soit leur taille :

- ✓ le tableau de suivi des dossiers, avec les relances préparées
- ✓ les réunions, l'ordre du jour, les votes nominatifs et le compte rendu imprimable
- ✓ les travaux et les devis
- ✓ les prestataires et leurs contrats
- ✓ la page publique de la résidence et les signalements des résidents, avec QR code
- ✓ l'agenda et les sondages
- ✓ les budgets
- ✓ les e-mails de rappel et le récapitulatif du lundi

— Mise en route

1**Créez votre espace.**

Le nom de la copropriété, le nombre d'appartements, votre e-mail : deux minutes, sans carte bancaire.

2**Invitez votre conseil.**

Autant de membres que vous voulez, chacun avec son propre accès.

3**Essayez 30 jours sur un vrai dossier.**

Si vous le souhaitez, une démonstration en visio de 30 minutes avec Antoine, membre d'un conseil syndical.

Un prix simple, selon la **taille de votre résidence**.

Prix par an pour toute la résidence. Pas de TVA à ajouter.

TAILLE DE LA RÉSIDENCE	PRIX PAR AN	SOIT PAR MOIS
Jusqu'à 20 appartements	190 €	environ 16 €
De 21 à 50 appartements NOTRE CŒUR DE MÉTIER	290 €	environ 24 €
De 51 à 100 appartements	390 €	32,50 €
Plus de 100 appartements	490 €	environ 41 €

Comment compter ? Les appartements, maisons, commerces et bureaux de la résidence. Pas les caves ni les parkings. Toutes les fonctions sont incluses à chaque taille, et le nombre de membres du conseil est illimité.

— Nos engagements

Essai gratuit de 30 jours, sans carte bancaire.

Pas de reconduction tacite : à l'approche du terme, nous vous proposons de renouveler, et vous restez libres de refuser.

Résiliation à tout moment, sans frais, depuis votre espace. L'accès reste ouvert jusqu'à la fin de l'année payée.

Vos données vous appartiennent : export complet à tout moment, et hébergement dans l'Union européenne (seule une sauvegarde chiffrée, illisible par son hébergeur, est conservée hors de l'UE).

Un interlocuteur qui répond : Antoine, joignable depuis votre espace ou à contact@coprelo.fr.

— Qui paie, et comment

L'abonnement est souscrit par le conseil syndical. La facture est établie au nom du syndicat des copropriétaires, ou de la personne que vous désignez.

Elle peut être réglée par le conseil, ou par le syndic sur transmission de la facture. Au titre de l'article 27 du décret du 17 mars 1967, l'abonnement peut souvent être pris en charge comme une dépense de fonctionnement du conseil syndical. Il appartient au conseil de vérifier que la dépense peut être engagée.

Règlement par virement, ou par carte bancaire grâce au lien de paiement figurant sur la facture.